



unitar

United Nations Institute for Training and Research



cifal

Ouagadougou

DEMANDE DE MANIFESTATION D'INTERET EN VUE DE SERVICE DE CONSULTATION D'AUDIT EXTERNE POUR L'EXERCICE 2013 DU CIFAL OUAGADOUGOU

Pays	:	BURKINA FASO
Nom du projet	:	CIFAL OUAGADOUGOU
Services de consultants	:	Audit des états financiers pour l'exercice 2013
Accord de Don	:	281
Manifestation d'intérêt	:	DMI/001/2014/ACBF/CIFAL

1. Introduction

La présente demande de manifestation d'intérêt s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de don N° 281 signé entre la commune de Ouagadougou et la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) et notamment à son TITRE IV, Article 4.01 en son point (c) Documentation et rapports financiers, Audits.

Créé le 31 Octobre 2003, le Centre International de Formation des Acteurs Locaux (CIFAL) Ouagadougou est placé sous la tutelle de la commune de Ouagadougou et fait parti d'un réseau mondial de 11 centres mise en place par l'Institut des Nations Unis pour la Formation et la Recherche (UNITAR). Le CIFAL Ouagadougou a le statut d'établissement public communal conformément à la législation du Burkina Faso. L'objectif du projet est de développer les capacités des collectivités locales africaines notamment francophones à travers la formation, l'échange d'expérience et la mise en réseau.

Le Centre International de Formation des Acteurs Locaux (CIFAL) Ouagadougou a bénéficié d'un don de l'ACBF d'un montant de 1 600 000 dollars américains (US \$) pour la mise en œuvre de la deuxième phase du Projet «Renforcement des capacités du CIFAL II» qui a pour but d'améliorer et de rendre plus efficace la gouvernance locale dans les pays francophones d'Afrique.

Le CIFAL Ouagadougou envisage consacrer une partie de ce don pour le paiement éligible au titre du contrat pour les services d'un consultant pour la réalisation de l'audit des états comptables et financiers comptant pour l'exercice 2013.

2. Objectifs et étendue de la mission

L'objectif de cette mission est d'obtenir de l'auditeur une opinion professionnelle indépendante sur la gestion comptable et sur la fiabilité du système de contrôle interne du CIFAL Ouagadougou. Il effectuera également toutes les vérifications et tous les contrôles nécessaires conformément aux pratiques normales d'audit et fournira des informations sur la nature des investigations effectuées et sur leurs résultats.

Enfin, il formulera des recommandations spécifiques afin de garantir la transparence et la simplicité de la présentation des comptes du projet et l'harmonisation lorsqu'il y a lieu, ainsi que les procédures de contrôle financier.

L'auditeur se prononcera sur :

- ✦ La sincérité et la régularité des états financiers, les relevés des dépenses et les comptes spéciaux par rapport aux normes comptables, notamment sur l'éligibilité et la validité des dépenses effectuées par le projet.
- ✦ L'efficacité de la structure du système de contrôle interne de maintenir une comptabilité exhaustive de toutes les transactions.
- ✦ La conformité de l'exécution du projet conformément à l'accord de don n°281.
- ✦ Toute anomalie significative éventuelle, irrégularité et/ou fraude que pourraient contenir les états financiers.

Le cabinet d'audit retenu travaillera avec l'unité de gestion du CIFAL Ouagadougou. La mission devrait être exécutée sur une période d'une semaine.

3. Demande de manifestation d'intérêt

Le CIFAL Ouagadougou invite **les Cabinets d'audits comptables et financiers** remplissant les conditions requises à faire part de leur intérêt à offrir les services demandés. Les cabinets intéressés devront fournir des informations indiquant leur qualification à fournir les services (profil détaillé faisant ressortir leur structure et leur domaine d'activités, description de missions similaires, preuve de leur bonne connaissance dans la conduite des missions d'audit comptable et financier, preuve et bonne connaissance des organisations internationales, de projets financés par les bailleurs de fonds, etc.).

4. Qualification du cabinet

Le cabinet chargé de l'audit des comptes doit jouir d'une expérience avérée dans des missions similaires pour des projets semblables au projet CIFAL Ouagadougou et être dirigé par un expert comptable agréé membre d'un ordre professionnel reconnu il ya au moins dix (10) ans. Le cabinet doit compter au moins dix (10) ans d'expérience en matière d'audit comptable et financier de projet de développement et notamment ceux financés par les bailleurs de fonds internationaux.

5. Critère d'évaluation de la manifestation d'intérêt

Les cabinets d'audit seront évalués sur les critères suivants :

- ✦ profil détaillé faisant ressortir leur structure, leur domaine d'activités ;
- ✦ description des missions similaires déjà effectués ;
- ✦ au moins 10 ans d'expérience dans les audits des comptes dans les projets similaires ;
- ✦ preuves d'expériences avec des organisations internationales (attestation de services faits ou contrats signés) ;
- ✦ preuve d'au moins dix(10) ans de reconnaissance dans l'Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agréés du BURKINA FASO (ONECCA-BF).

6. Sélection du cabinet

Le cabinet d'audit sera sélectionné conformément à la méthode pour **la sélection à moindre coût** selon les procédures des *Directives Relatives Aux Passations des Marchés Financés par les Bénéficiaires des Subventions de l'ACBF* (Juillet 2011), qui peuvent être téléchargés à partir du site Web de l'ACBF : www.acbf-pact.org.

La manifestation d'intérêt indiquant clairement «**Audit des états financiers pour l'exercice 2013 du CIFAL Ouagadougou, Numéro DMI/001/2014/ACBF/CIFAL**» peuvent être soumise sous format papier à l'adresse ci-dessous au plus tard le **Judi 25 Septembre 2014 à 11h00**. Cette demande de manifestation sera disponible sur le site web du CIFAL Ouagadougou www.cifal-ouaga.org en version téléchargeable.

Le Coordonnateur : SOME Wahir Justin
Nom du projet : CIFAL OUAGA
Adresse : 01 BP 143 Ouagadougou 01
Téléphone : 00226 50 30 25 67



Ou par courriel à l'adresse suivante : cifal@cifal-ouaga.org